

Le 23 avril 2019

Province de Québec
Municipalité St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 23 avril 2019.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été signifiés à tous les membres du conseil par la secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-04-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Quorum
- 3- Contrat de réfection des rues Lucie, Isabelle etc.
- 4- Chargeur sur roues
- 5- Avis de motion 326-2019 règlement emprunt Rue Principale
- 6- Dépôt de l'article 22 au MELCC – Rue Principale
- 7- Adoption entente commission scolaire - Balai de rue
- 8- Avis de motion 325-2019 règlement modifiant le règlement 178-08 règlement sur la promotion du développement domiciliaire, commercial et industriel de St-Côme-Linière
- 9- Appuie projet 3 ailes
- 10- Période de questions
- 11- Levée de l'assemblée

CONTRAT DE RÉFECTION DES RUES LUCIE, ISABELLE ETC.

19-04-22 QUE des soumissions publiques du projet en titre ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi 15 avril 2019 à 11 h.

QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et en voici le résultat:

- R.J. Dutil & Frères Inc. 2 392 331,85 \$
- T.G.C. Inc. 2 464 693,21 \$
- Les Constructions de l'Amiante Inc. 2 775 558,59 \$
- Giroux & Lessard Ltée 2 975 090,08 \$

QU'après analyse, la firme d'ingénieur WPS CANADA n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Dutil & Frères Inc. au montant de 2 392 331,85 \$ (taxes incluses).

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation d'octroyer le contrat à R.J Dutil et Frères Inc. au montant de 2 392 331,85 \$ à la condition, à l'obtention de l'autorisation du MELCC et du règlement d'emprunt.

CONTRAT CHARGEUR SUR ROUES

19-04-23 QUE des soumissions publiques pour un chargeur sur roues ont été reçues et ouvertes au bureau municipal le lundi 18 avril 2019 à 11 h.

QUE trois (3) soumissions ont été reçues et en voici le résultat:

- Nortrax John Deere 2016 1136H 238 742,11 \$
- Komatsu Équipement SMS 2019 neuf 225 408,04 \$
- Toromont Caterpillar 2017 320H 290 365,15 \$

QU'après analyse, le comité de sélection n'a décelé aucune irrégularité dans les soumissions reçues et recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Komatsu au montant de 225 408,04 \$ (taxes incluses).

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la recommandation et achète le chargeur sur roues de Komatsu au montant de 225 408,04 \$ (taxes incluses) sur 48 mois à 0% d'intérêts. De plus, la municipalité désire prendre l'option garantie hydraulique à 3 450,00 \$ plus taxes et de donner en échange la rétro caveuse 410-D 1994 (7 000 \$ plus taxes).

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 326-2019 POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, 5^E ET 7^E RUE ET LA 2^E AVENUE

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 326-2019 règlement d'emprunt pour la réfection de la rue Principale, 5^e et 7^e rue et la 2^e Avenue.

MANDAT À WSP CANADA INC.

19-04-24 ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme afin d'effectuer une demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement applicable pour le détournement d'un cours d'eau sans nom, tributaire de la Rivière du Loup dans la municipalité de Saint-Côme-Linière.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Sylvie Bruneau
APPUYÉ par le conseiller M. Robby Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la firme WSP Canada Inc. à préparer, signer et déposer une demande d'autorisation ministérielle en vertu de la Loi sur la *qualité de l'environnement* et toute autre démarche y afférent pour le compte de la municipalité de Saint-Côme-Linière pour la réalisation du projet de détournement d'un cours d'eau sans nom canalisé, tributaire de la Rivière du Loup dans un fossé lui aussi canalisé et se jetant dans la Rivière du Loup.

ENTENTE BALAI DE RUE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE

19-04-25 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement d'accepter la nouvelle entente proposé par la commission scolaire concernant les travaux de balai de rue.

Le maire quitte la séance spéciale à 13h10

APPUIE PROJET 3 AILES

19-04-26 ATTENDU QUE le projet de résidence les 3 ailes serait le plus gros projet jamais fait dans la municipalité de Saint-Côme-Linière et il est très important pour le développement économique de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet contribuerait à la création de plus de 50 emplois et d'une dizaine d'emplois spécialisés permanents;

ATTENDU QUE le projet impliquerait les services d'entreprises régionales, créant ainsi de l'activité économique importante sur le territoire et les commerçants environnants;

ATTENDU QUE le projet doit être construit cette année, car tous les autres autorisations ont été approuvées et il ne manque que celle du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'UNE demande d'autorisation vous sera déposée par l'ingénieur mandaté au projet;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité donne son appui au projet et demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prioriser ce projet, car l'impact économique du projet est d'une grande importance et les travaux doivent commencer le plus rapidement possible pour finir avant l'hiver.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 325-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 178-08 RÈGLEMENT SUR LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE ST-CÔME-LINIÈRE

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de 325-2019 modifiant le règlement 178-08 règlement sur la promotion du développement domiciliaire, commercial et industriel de St-Côme-Linière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-04-27 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 13 h 37.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 23 AVRIL 2019

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions (exclut résolution 26) qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale